

IOSTI. Io non aveva chiesto la parola che per constatare un fatto. Credendo ora che ciò non sia più necessario, vi rinuncio.

PRESIDENTE. La parola è al deputato Avigdor.

AVIGDOR. Ce n'est pas avec la prétention de jeter quelque lumière sur la question qui s'agite dans cette enceinte, depuis trois jours, que j'ai demandé la parole. Après les voix si éloqu岸tes que vous avez entendues, la mienne est trop faible pour avoir quelque influence sur vos déterminations. Quoique pénétré, cependant, de l'insuffisance des moyens que je possède, je crois toutefois de mon devoir de venir apporter dans la discussion le faible tribut de mon jugement. Je le crois d'autant plus que dans la Session dernière j'ai prié à plusieurs reprises la Chambre de réclamer les budgets, de discuter les budgets. — Je me suis élevé contre les vices de notre organisation administrative, et j'ai conjuré, supplié les ministres d'adopter un système plus en harmonie avec nos institutions.

Messieurs, afin qu'on ne puisse pas se méprendre sur mes intentions, je déclare dès maintenant de voter en faveur du projet du Ministère, c'est-à-dire que je repousse la prise en considération de la proposition suspensive de M. Mantelli, et que je me joins uniquement au projet de loi ministériel. La loi sur les constructions du bâtitesses est-elle juste, ou ne l'est elle pas? Sur ce point là nous sommes tous d'accord. Nous avons tous admis que dans ce moment il faut venir au secours du trésor obéré, et procurer au Ministère les moyens de suffire à la situation.

L'honorable député de Bonneville a dit hier, si je ne me trompe, et avec quelque raison, qu'en votant cette loi nous voterions implicitement le budget, car nous approuvons le passif qui se présente en donnant au Ministère les moyens d'augmenter l'actif. J'avoue franchement que cet argument est un des plus logiques que j'aie encore entendus dans cette discussion, et je partage en quelque sorte l'opinion émise par le préopinant ; mais je déclare, pour mon compte, qu'en donnant un vote favorable au Ministère sur la loi actuelle, je n'entends nullement engager mon vote pour l'avenir et pour toutes les autres lois d'impôts qui seront présentées. Je donne mon vote sur cette loi, mais je déclare encore, que pour l'avenir le vote d'aujourd'hui ne m'engage aucunement ; je le donne sous toute réserve et sans engagement de ma part.

Croyez-le bien, messieurs, lorsque le budget sera présenté, je le discuterai pied à pied, ligne à ligne, centime à centime ; je ne ferai grâce au Ministère ni d'un seul article, ni d'une obole.

Ce n'est certainement pas de ma part que le Ministère attend, je le crois du moins, un vote de complaisance. Je n'adopte aucune opinion systématique, je n'entends faire aucune opposition, quand même. Je donne un vote consciencieux et je déclare au Ministère qu'il n'y a rien de plus dangereux pour les Gouvernements que d'avoir des votes de complaisance. Nous savons tous où ces votes de complaisance ont conduit la dynastie de Louis-Philippe. Nous savons que, quand le fils de Louis-Philippe, le prince de Joinville, faisait des observations dans le sein de sa famille sur les opinions qui se manifestaient au dehors, M. Guizot, avec son optimisme ordinaire, pour tranquilliser le roi, lui disait : « Sire, soyez tranquille, nous avons la majorité pour nous. » Il s'efforçait ainsi à dissiper tous les soucis et à paralyser les justes craintes du roi ; et quand le peuple se fit entendre, alors il n'eut plus, avec sa majorité, la force, l'énergie et le pouvoir de contenir la révolution qui faisait crouler le trône du 1830.

J'ai entendu dire par un député dont l'opinion a quelque autorité dans cette enceinte, surtout quand il est question de lois d'impôts : que pour nous sortir des embarras actuels, il n'y avait qu'à voter des impôts. Une voix s'est élevée de ce côté de la Chambre et a fait entendre ces mots *il faut faire des économies*. Le député à qui ces paroles étaient adressées a répondu : *no signore*. Or messieurs, il ne faut pas oublier que c'est précisément ce système-là qui a conduit la Restauration au point où elle est arrivée en 1830. On avait alors le préjugé de croire que les pays qui avaient les dettes les plus considérables, étaient les pays les plus riches, c'était la doctrine de certains économistes de la Restauration, et en cela on se basait sur la dette de l'Angleterre qui était énorme. Mais l'Angleterre a la première abandonné cet axiome faux en tous points ; elle est arrivée elle-même à régler ses dépenses, à faire des économies dans le but de réduire et diminuer également sa dette.

Ainsi je ne suis pas de l'avis de ces personnes qui disent : augmentez les impôts et vous serez riches ; épuisez le pays et vous serez riches ; demandez à la nation tous les sacrifices qu'elle peut faire et vous serez riches. Il n'y a pas deux manières de considérer la question. Quand on a épuisé ses moyens, on ne peut plus les avoir à l'avenir. Et si l'on demande à une nation comme la nôtre qui a déjà payé, et qui a déjà donné tant de preuves de dévouement au pays, si on lui demande quelques sacrifices aujourd'hui, si on lui en demande demain, si on lui en demande toujours et pour l'avenir, il est incontestable que ses forces diminueront et qu'on arrivera à la ruiner.

Maintenant, j'ai quelques observations à présenter à M. le commissaire royal. J'avoue franchement que ce sera peut-être la faute de mon intelligence ; mais d'après les arguments qu'il a fait valoir, loin de pencher vers l'avis du commissaire, ses arguments et ses raisons me portaient à conclure et à voter contre lui, ce sera, sans doute, je le répète, la faute de mon entendement et non celle de son éloquence ; mais il nous a dit hier une chose qu'il ne faut pas laisser passer dans une Chambre comme la nôtre. Cette assertion lancée à l'étranger pourrait produire un fâcheux effet sur la position de nos fonds. M. le commissaire royal a dit : Messieurs, votez cette loi, et si vous ne la votez pas, elle vous coûtera 100,000 francs par jour.

ARNULFO, commissario regio. Je vous demande pardon, je n'ai pas dit cela.

DI REVEL. C'est moi qui l'ai dit.

AVIGDOR. Eh bien, je demande mille pardons à monsieur le commissaire du Gouvernement, et je m'adresse au député qui a tenu ce langage. Il nous a dit que ce déficit nous coûte 100,000 francs par jour. Or, 100,000 francs par jour, font au bout de dix jours un millions, au bout d'un mois trois millions, et par conséquent 36 millions par an.

Vous voyez à quelle somme nous arriverons suivant l'honorable député qui a avancé ce fait ; 36 millions à ajouter aux 36 de déficit. Joignez à cette somme les intérêts des intérêts, car il faut les calculer aussi, et vous comprendrez à quel chiffre fabuleux et phénoménal nous arriverons.

Maintenant, si nous calculons par la rente lorsqu'ils s'agit de recevoir ou d'emprunter, pourquoi ne pas suivre le même système lorsqu'il s'agit d'un déficit ?

Que monsieur le comte de Revel me le pardonne, mais il me semble que c'est peu logique, et qu'il n'est pas à la hauteur d'un homme comme lui qui connaît les affaires, et qui a donné des preuves incontestables d'une haute capacité en fait d'administration, de présenter une pareille raison pour